

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2016 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, M. DIJON Michel, Mme HUCHER Béatrice, M. POULAIN Alain, Mme LEBEC Sandra, M. GUERARD Maurice.

Mme CARTIER Alice donne procuration à M. VANNIER Alain
Mme BECQUET Laurence donne procuration à M. DIJON Michel
Mme COLLEMARE Françoise donne procuration à M. LEMAIRE Michel

Absente excusée : Mme POTTIER Morgane
Absents : M. BOURDON Claude, M. DUVEY Marc

Monsieur Michel LEMAIRE donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent, pas d'observation.

PRESENTATION DU PROJET « PHARMACIE » PAR L'ARCHITECTE :

Mme CAILLIEZ BENIT, Architecte, présente le projet de la future pharmacie. Elle est en phase de négociation avec l'architecte des bâtiments de France entre ses préconisations assez onéreuses et l'enveloppe financière de ses clients.

La modification du règlement du lotissement la Prairie est en cours.

Le conseil municipal remercie Mme CAILLIEZ pour la présentation de ce projet.

PROJET CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PÔLE SPORTIF ANDRE CLOUSIER DU NEUBOURG :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg M. LEGENDRE, ainsi que de la convention jointe.

Un élève de la commune fréquente le collège Pierre Corneille du Neubourg. Au titre de l'année 2015-2016, le Président sollicite les collectivités dont sont originaires les élèves pour participer aux frais de fonctionnement du gymnase.

Le Conseil Municipal est défavorable à cette demande. M. AUBRY Bernard pense que ce sujet doit être abordé entre les intercommunalités, les installations sportives sont du ressort des intercoms et qu'elles confirment entre elles une certaine cohérence

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE RADARS :

Suite aux réclamations de riverains, concernant des vitesses jugées excessives, le conseil municipal a souhaité l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée et sortie du village, deux sociétés ont été contactées et ont fourni des devis (deux variantes : version solaire ou électrique).

M. LEMAIRE Michel et Monsieur le Maire devaient rencontrer le représentant de la société ElanCité pour conseils au niveau des radars. Cependant ce rendez-vous a été annulé. Le conseil municipal décide de reporter cette dépense au BP 2017.

Les communes de Beaumont le Roger, La Neuville du Bosc et le Bec-Hellouin ont installé des radars. Le conseil municipal souhaite se rapprocher d'elles pour connaître le coût et les entreprises qui ont fourni ce matériel.

DELIBERATION ACCEPTANT LA CONVENTION ENTRE L'EHPAD ET LA COMMUNE D'HARCOURT POUR L'UTILISATION DU CHEMINEMENT PRIVÉ ET REJET DES EAUX PLUVIALES DE LA RD 156 DANS LE BASSIN DE RÉTENTION DE LA MAISON DE RETRAITE :

Monsieur le Maire indique que Mme SILVA-RANCE (Direction des Routes) est passée en mairie afin d'apporter une modification au projet.

1^{ère} proposition : pour des questions de facilité et de coût, la Direction des Routes suggère d'abandonner le projet de rejeter les eaux pluviales dans le bassin de la maison de retraite. Elles seront dirigées rue de la libération et guidées par des caniveaux.

Autre proposition : le chemin piétonnier serait réalisé côté lot. Le clos fleuri.

Le conseil municipal trouve dommage de ne pas récupérer les eaux pluviales dans le bassin de rétention. Avant de prendre toutes décisions, le conseil municipal souhaite obtenir le plan définitif du projet. Idem pour l'utilisation du cheminement piétonnier appartenant à l'EHPAD.

M. Bernard AUBRY attire l'attention sur la réfection des routes, qui doivent être assez solides pour supporter des camions.

DELIBERATION DEMANDE AIDE PARLEMENTAIRE : REPARATION MUR CIMETIERE :

Monsieur le Maire informe que les murs du cimetière se dégradent de plus en plus, et qu'il convient de les réparer au plus vite.

La société SARL Clôture a fourni plusieurs devis pour chaque mur vétuste (coût total 20595 € TTC).

Le conseil municipal décide de faire réparer le plus dégradé et de prévoir cette dépense au BP 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Porte son choix sur le devis (côté M. REPEL) dont le montant s'élève à 12 102.20 € TTC,*
- *Sollicite une aide parlementaire pour aider au financement.*

DELIBERATION FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2017 les opérations de recensement.

Le recensement de la population aura lieu **à partir du 19 janvier et se terminera le 18 février 2017.**

A ce titre, il convient de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal décide de fixer les taux de vacation attribuables aux agents recenseurs à :

- ***1.50 € le bulletin individuel***
- ***1.10 € la feuille de logement***
- ***25 € par séance de formation***

Monsieur le Maire informe que l'Etat versera une dotation forfaitaire dont le montant s'élèvera à **1593 €**, représentant la participation financière de l'Etat aux frais engagés par notre commune.

2 personnes ont été recrutées pour effectuer le recensement. Il s'agit de Mme BILLODEAU Cécile et M. MOISAN Julien.

INFORMATIONS SUR LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Une information est fournie au conseil municipal concernant le mode de calcul de la Taxe d'aménagement. Quelques exemples de taxes d'aménagement réclamées lors de la délivrance de permis de construire sont présentés pour info.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR FERME DU BOIS – Chrétienville (rue Pinchon) :

Une réunion a eu lieu sur place en présence des responsables de la voirie de l'Intercom, du conseil municipal et de certains riverains. En effet ceux-ci se plaignent de la vitesse excessive dans la rue Pinchon. M. Pascal FINET, Vice-Président de la compétence « Voirie » de l'IPB, suggère la mise en place de deux panneaux « STOP », venant du centre bourg d'Harcourt et venant de Perriers la Campagne avec ajout d'un ralentisseur.

Il a été également demandé au propriétaire de la ferme d'abattre les deux premiers arbres pour donner de la visibilité au carrefour (refus).

Mme Béatrice HUCHER suggère de boucher la rue venant de Perriers la Campagne (d'indiquer « voie sans issue sauf riverains »). Le conseil municipal décide de tester cette proposition en mettant quelques barrières.

QUESTONS DIVERSES

- Courrier de la SILOGE informant qu'elle va procéder aux travaux de nettoyage des toitures et murets des 10 pavillons du clos fleuri en 2017.
- Monsieur le Maire présente le devis de M. LEMBLÉ, géomètre, pour la réalisation d'un plan topographique de la rue Tragin, demandé par la Direction des Routes pour l'assainissement en traverse -coût 690 € TTC (BP 2017).
- Il est également présenté un devis de M. AULNEY Sébastien pour la pose d'un projecteur à leds à la porte d'entrée de l'église, le conseil municipal donne son accord.
- REUNION COMMISSION DU PERSONNEL : mardi 13 décembre 2016 à 17 h 00
- Repas de Noël : jeudi 15 décembre 2016 à la cantine.

- Goûter de l'école : vendredi 16 décembre 2016 à 14 h 45
 - COMMISSION DE FINANCES : lundi 19 décembre 2016 à 16 h 00
 - Cérémonie des vœux : vendredi 20 janvier 2017 à 18 h 30
- Pour info, les baux des médecins et infirmières ont été signés chez Me VIGIER, bail sur 3 ans car la durée de la convention de mise à disposition est de 3 ans (attention : la reconduction expresse oblige une demande de renouvellement).

Mme HUCHER Béatrice rappelle que la commune devait faire une proposition au prochain conseil d'administration de la Maison de Retraite pour l'achat du bâtiment du cabinet médical actuel. M. Bernard AUBRY a rencontré l'agence Immo-Normandie pour l'ancien cabinet médical rue Vaurin et a demandé une estimation sur le nouveau cabinet médical.

L'Agence estime ce bien entre 30 000 et 40 000 €. Le conseil municipal donne son accord pour une proposition entre 30 000 et 40 000 € pour l'achat du nouveau cabinet médical (sachant que cette acquisition entrainera des dépenses importantes pour la commune). Néanmoins, cette somme sera à discuter avec le Conseil d'Administration de l'EHPAD.

TOUR DE TABLE

- M. POHER Jean-Claude informe que des gens du voyage sont installés à l'ancienne blanchisserie depuis au moins 3 semaines. Concernant la consommation d'eau, un agent du SERPN a récupéré 100 € pour la commune.
- Mme HUCHER Béatrice a évoqué l'éclairage du parking des employés de la Maison de Retraite. Un réglage sera réalisé.
- Elle demande si un permis de démolir a été instruit pour le mur de la maison de retraite (en cours).
- Mme LEBEC Sandra souhaite pour raison de sécurité et lors de brouillard la pose de points lumineux dans le terre-plein (car panneaux réfléchissant disparus) au croisement rue Vaurin-rue de la libération, près du n° 50, exemple : éclairage rond-point mairie de Brionne.
- M. POULAIN Alain demande la suite donnée au devis pour l'agrandissement du vestiaire foot. Il souhaite que ce projet soit retenu pour 2017.

Séance close à 23 heures.

Prochain conseil municipal **vendredi 06 JANVIER 2017 à 19 h 30** (à confirmer).

